



Date de convocation : 22.02.2024

Date d'affichage : 22.02.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 24

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de février, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISSPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DUMONTIER – COUTON – DOMEIZEL – PIGASSOU – BERNAYS – LUCCHINI – RICCI – LAFON Nathalie – KURKDJIAN.

Messieurs GUISSPENGLER – AUBOIS – GAGGIOLI – BOREL – BRANDTNER – GERMAIN – GROUILLER SEGURRA – BRETTE.

Etaient excusés : Madame REVERSAT (pouvoir à Mme DOMEIZEL) – Messieurs RASTELLO (pouvoir à M. GUISSPENGLER) – VIAL (pouvoir à M. BRETTE) – GARCIA (pouvoir à M. AUBOIS) MOUREN (pouvoir à M. GAGGIOLI).

Etaient absents : Mesdames GARCIN – LAFOND Martine – Monsieur OLIVE.

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 010-24

Redynamisation du cœur de ville – réhabilitation de logements communaux et de surfaces annexes professionnelles dans le centre village – tranche 3 – acquisition – réhabilitation d'immeubles.

Demande d'aide financière présentée à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – 2024

Monsieur le Maire indique que la commune a engagé depuis quelques années de nombreux travaux destinés à redynamiser son centre ancien. Travaux de requalification des espaces publics ou de réhabilitation d'immeubles afin de créer de la mixité sociale et des activités professionnelles (commerciale ou artisanale) de proximité.

Afin de poursuivre cette politique volontariste de reconquête urbaine du cœur de la cité, la commune souhaite acquérir un immeuble vétuste situé dans le centre du village afin de le rénover pour mettre en valeur les lieux et créer de l'habitat. Egalement, cette opération comporte la rénovation de deux autres immeubles.



Monsieur le Maire rappelle que l'Etat a accompagné la commune afin de réaliser les opérations de redynamisation urbaine. Il propose aux élus de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – 2024 – pour mener à bien cette opération en réalisant l'acquisition d'un immeuble auprès de l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A. et la réhabilitation de cet immeuble (sis

33 rue Lafayette) ainsi que de deux autres au cœur de la cité (35 rue Lafayette et 1 boulevard de la République),

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une opération estimée à 419 000 euros HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement ci-après :

Etat (DETR 2024)	209 500,00 €
Commune de La Tour d'Aigues	209 500,00 €
Total	419 000,00 €

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet de redynamisation du cœur de ville, « Réhabilitation de logements communaux et de surfaces annexes – tranche 3 – acquisition – réhabilitation de bâtiments » et son plan de financement,

Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024,

Dit que la commune de La Tour d'Aigues prendra en charge la part non subventionnée,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à engager toutes démarches pour mener à bien cette opération,

Dit que toute délibération antérieure portant le même objet est rapportée.

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits.

François-Xavier GUISS-SPENGLER,
Maire,



Eric SEGURRA,
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.